

copie conforme à l'original.



GROUPE EXCELLENCE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 666 625 €

Siège social actuel : 102 rue de Lannoy, Villeneuve d'Ascq 59650

Nouveau siège social : 26 rue du Président Paul Doumer à Villeneuve d'Ascq 59650

RCS Lille Métropole 514 997 584

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 31 DECEMBRE 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le TRENTE ET UN DECEMBRE à QUINZE heures, les associés de la SARL **GROUPE EXCELLENCE** se sont réunis en assemblée au siège social.

Sont présents :

- **Monsieur Moez BEN KHELIL: 2 613 parts sociales**
- **Monsieur Rabi BEN KHELIL: 2 612 parts sociales**
- **La société ARGUS SECURITY PROJECTSLIMITED: 108 parts sociales**

Soit deux associés totalisant 100% des parts de la société. L'assemblée est présidée par Monsieur Moez BEN KHELIL en sa qualité de Gérant.

ORDRE DU JOUR Le Président rappelle que l'ordre du jour communiqué aux associés porte sur les points suivants

1. Transfert du siège social de la société et fixation de la nouvelle adresse ;
2. Mise à jour corrélative des statuts de la société ;
3. Attribution des pouvoirs à Monsieur Nabil MESTOUR pour l'accomplissement des formalités légales.

Le Président constate que l'ordre du jour porte sur le transfert du siège social, la mise à jour des statuts et l'attribution des pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE RESOLUTION : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société actuellement situé au 102 rue de Lannoy, 59650 Villeneuve d'Ascq, à la nouvelle adresse suivante : 26 Rue du Président Paul DOUMER à Villeneuve d'Ascq 59650, à compter du 1er janvier 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : MISE À JOUR DES STATUTS

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit

"Le siège social est fixé au : 26 Rue du Président Paul DOUMER à Villeneuve d'Ascq 59650."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à **Monsieur Nabil MESTOUR** à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôts et d'immatriculations liées aux décisions ci-dessus et, plus généralement, de faire le nécessaire pour la mise à jour des registres légaux.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h45. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés.

Fait en 3 exemplaires à VILLENEUVE D'ASCQ, le 31/12/2025.

Les associés :

Monsieur Moez BEN KHELIL



Monsieur Rabi BEN KHELIL



Pour la société
ARGUS SECURITY PROJECTS LIMITED
M. Thierry ROUFFAUD

